



Refus signification jugement

Par ANAGASC

Bonjour,

Nous avons une histoire un peu épique.

L'ex-femme de mon mari l'a assigné au JAF de Bordeaux à bref délai en Février; audience passée, nous avons eu le verdict le 16.03.23 pour la garde de leur fils unique dont ils avaient la garde alternée jusqu'alors car Madame quitte la région et souhaitait prendre l'enfant.

Elle a malheureusement gagné et mon mari a un droit de visite et d'hébergement dit "classique" (1 week-end sur deux et la moitié des vacances).

12 jours après le verdict, elle écrit un mail à mon mari lui disant qu'elle préfère lui laisser le bénéfice du jugement rendu en sa faveur (à elle) et elle laisse à mon mari la garde du petit et prend du coup les modalités de visite de mon mari! Ahurissant, mais surtout, elle souhaite faire une convention parentale pour acter tout ça, et c'est tout.

Elle n'a pas signifié le jugement, pourtant rendu en sa faveur, et nous, on ne sait trop quoi en penser.

Des avis?

Merci à tous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Qu'est-il indiqué sur le jugement concernant la notification ?